



Comment se débarrasser de meubles ?

Par **Benichou**, le **23/04/2021** à **09:39**

Bonjour,

je suis en litige avec une personne que j'ai aidé par le passé. Essayons de résumer...

Cette personne, suite à un divorce, est venue habiter chez moi, à titre gratuit. Il m'a demandé s'il pouvait stocker quelques affaires le temps qu'il rebondisse. J'ai accepté, la relation était à l'époque de confiance. C'était en 2018. En 2019, je lui ai demandé de partir et de trouver un logement. Ce qu'il a fait, mais les choses ont commencé à mal se passer puisqu'il m'a rendu l'appartement dans un état lamentable.

Bref, ce qui m'ennuie aujourd'hui, c'est que je souhaite récupérer les locaux où il a mis ces affaires. On parle de plusieurs armoires, de vaisselles, d'affaires en tout genre sans grande valeur. On parle même d'une voiture qui ne fonctionne plus. Après des dizaines de demandes pour qu'il enlève tout ça, rien ne s'est passé. La semaine dernière, il m'a prévenu au dernier moment pour me dire qu'il venait avec un camion etc. Sauf qu'en fait, il venait montrer une de ces armoires pour la vendre à des personnes. Je lui ai interdit l'accès, en lui expliquant qu'il devait prendre tout d'un coup et que la vente de ces biens ne devait pas se faire chez moi. Je sais qu'il ne fera jamais rien. Ce monsieur à un certain âge, est de très mauvaise foi, la communication n'est plus possible et il n'a aucun lieu où mettre ces affaires. Il réclame des affaires qui ne lui appartiennent pas et ne veut pas récupérer des affaires qui lui appartiennent pour faire un résumé simple.

Bref, la question étant, comment faire pour se débarrasser de ces affaires, sachant que jamais rien n'a été signé. Aucun moyen de prouver depuis quand ces affaires sont là, finalement qu'elles lui appartiennent effectivement (sauf pour la voiture). Les gendarmes ne m'ont pas donné de réponses satisfaisantes.

Ma question étant, jusqu'où je peux aller pour que cette affaire ne se retourne pas contre moi ? Je ne souhaite pas vendre ces affaires, mais les donner à Emaus. Concernant la voiture, je voulais la déposer sur l'espace public (sur un endroit sécurisé bien sûr) afin qu'elle soit enlevée. Les factures d'enlèvement et de gardiennage lui seront ensuite demandées j'imagine.

Les gendarmes m'ont dit qu'il pourrait porter plainte. Mais à quel titre s'il est incapable d'apporter la moindre preuve (ni écrit, ni photos, que des éventuels témoignages) ? Faisons un exercice de pensée, je peux très bien y mettre le feu depuis chez moi et les détruire de cette façon, ou les stocker dehors à la pluie plutôt que dans mes locaux (et donc les détruire avec le temps), ou prétendre que ces affaires ont été volées, etc. **Dans quelle mesure je**

risque quelque chose ?

Je vous remercie pour vos lumières car cela commence à être pesant. Je ne vous raconte pas tout non plus, mais je reçois des menaces, etc. et je ne souhaite plus être gentil, diplomate et essayer de trouver une solution car il n'en existe aucune avec cette personne. C'est pourquoi je veux prendre les devants et ne plus avoir affaire à lui.

Benjamin